

LAFARGE CIMENTS SA Société anonyme au capital de 524 073 390 dirhams
Siège social 6, route de Mekka. Quartier les Crêtes. Casablanca - Registre de Commerce Casablanca N° 40 779

Avis de convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 27 avril 2016

Les actionnaires de la société Lafarge Ciments, société anonyme au capital de 524 073 390 dirhams, sont convoqués au siège social de la société sis à Casablanca, 6, route de la Mecque - Quartier les Crêtes, pour le **mercredi 27 avril 2016 à 10 heures**, en Assemblée Générale ordinaire annuelle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- Rapports des Commissaires aux Comptes.
- Approbation de conventions visées à l'article 56 de la loi 17.95 régissant les sociétés anonymes.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2015 - Quitus aux administrateurs.
- Affectation des résultats de l'exercice.
- Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.
- Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice 2015.
- Ratification de cooptation d'administrateur.
- Questions diverses.

Un actionnaire nominatif dans l'impossibilité d'assister personnellement à l'Assemblée générale peut exercer son droit de vote :

- En votant par procuration : Il est rappelé qu'un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint, un ascendant, descendant ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat. Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.
- En donnant pouvoir au Président de l'Assemblée générale (cas de vote par procuration sans indication de mandataire).

Des formulaires de vote par procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social, ou sur demande ou encore sur notre site internet www.lafarge.ma, ainsi que le texte des résolutions soumises au vote lors de l'Assemblée.

Pour les actionnaires au porteur, leur titres ne sont pas inscrits en compte sur le registre des actionnaires de la société mais dans des comptes tenus par un intermédiaire financier. Ces actionnaires ont le droit d'assister aux Assemblées Générales sur justification de leur identité dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et sur présentation le jour de l'assemblée, de l'attestation requise délivrée par l'établissement dépositaire de leurs actions.

Toute demande d'inscription d'autres projets de résolutions à l'ordre du jour, en application des dispositions de l'article 117 de la loi 17.95, devra être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 10 jours à compter de la publication de l'avis de convocation.

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Projet de résolutions

de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires
en date du 27 avril 2016 à 10 heures

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport établi conformément à la loi par les Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2015, approuve les opérations, les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 1 500 442 810,11 dirhams.

Elle donne, en conséquence, aux membres du Conseil d'Administration, quitus de leur gestion pour l'exercice 2015 et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leur mission au titre du même exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17.95 relative aux sociétés anonymes, déclare approuver les conclusions du dit rapport ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil, décide de répartir les résultats de l'exercice comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2015	1 500 442 810,11
Réserves facultatives	7 633 823,25
Total à affecter	1 508 076 633,36
Dividende ordinaire	
66 DH x 17 469 113 actions	1 152 961 458,00
Dividende exceptionnel	
20 DH x 17 469 113 actions	349 382 260,00
Solde à affecter au compte "Réserves facultatives" soit	5 732 915,36

L'Assemblée Générale fixe, en conséquence, le dividende global par action à 86 dirhams au titre de l'exercice 2015.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 26 mai 2016.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer à la somme de 2 200 000,00 dirhams le montant brut alloué au Conseil d'Administration au titre des jetons de présence se rapportant à l'exercice 2015. Ce montant reste inchangé par rapport à l'exercice précédent.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir pour l'exercice 2015, un résultat net de l'ensemble consolidé de 1 401 213 899,92 dirhams.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 22 septembre 2015 de Monsieur Abdelmjid Tazlaoui, pour la durée restant à courir du mandat des autres administrateurs, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate en tant que de besoin que le Conseil d'Administration est composé comme suit :

- Monsieur Mohamed Kabbaj
- Monsieur Marcel Cobuz
- Monsieur Christian Herrault
- Monsieur Hassan Ouriagli
- Monsieur Saâd Sebbar
- Monsieur Aymane Taud
- Monsieur Abdelmjid Tazlaoui
- La Banque Islamique de Développement, représentée par Monsieur Abderrahmane El Medkouri
- La Caisse de Dépôt et de Gestion, représentée par Monsieur Omar Lahlou
- La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites, représentée par Monsieur Khalid Cheddadi
- Lafarge SA représentée par Monsieur José Antonio Primo.

Le mandat de ces administrateurs arrivera à expiration à la date de l'Assemblée Générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal pour faire toutes déclarations et remplir toutes formalités nécessaires.



Deloitte Audit
288, Boulevard Zerkouni
20000 Casablanca - Maroc

Aux Actionnaires de
LAFARGE CIMENTS S.A.
Casablanca

RESUME DU RAPPORT D'OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CERTIFIANT LES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE LAFARGE CIMENTS S.A. - EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 avril 2014, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société LAFARGE CIMENTS S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1 295 940 892 dont un bénéfice net de MAD 1 500 442 810.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités au deuxième paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice social ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société LAFARGE CIMENTS S.A. au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérfications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 17 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Deloitte Audit

288, Boulevard Zerkouni

20000 Casablanca - Maroc

Tel : (05) 22 22 40 78

Fax : (05) 22 22 40 79

Ahmed Benabdellhakik

Associé



Price Waterhouse
101, Bd. Masira Al Khadra
20100 Casablanca - Maroc

Aux Actionnaires de
LAFARGE CIMENTS S.A.
Casablanca

RESUME DU RAPPORT D'OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CERTIFIANT LES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE LAFARGE CIMENTS S.A. - EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 avril 2014, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société LAFARGE CIMENTS S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1 295 940 892 dont un bénéfice net de MAD 1 500 442 810.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités au deuxième paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice social ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société LAFARGE CIMENTS S.A. au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérfications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 17 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Price Waterhouse

Price Waterhouse

101, Bd. Masira Al Khadra

20100 Casablanca - Maroc

Tel : (05) 22 22 40 78

Fax : (05) 22 22 40 79

Mohamed Haddou-Bouazza

Associé



Deloitte Audit
288, Boulevard Zerkouni
20000 Casablanca - Maroc

Aux Actionnaires de
LAFARGE CIMENTS S.A.
Casablanca

RESUME DU RAPPORT D'OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDES - EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints, de LAFARGE CIMENTS S.A. et de ses filiales (Groupe Lafarge Ciments), comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 4 854 699 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 1 401 214.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers selon les normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du Groupe Lafarge Ciments constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidées.

Casablanca, le 17 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Deloitte Audit

288, Boulevard Zerkouni

20000 Casablanca - Maroc

Tel : (05) 22 22 40 78

Fax : (05) 22 22 40 79

Ahmed Benabdellhakik

Associé

Price Waterhouse

Price Waterhouse

101, Bd. Masira Al Khadra

20100 Casablanca - Maroc

Tel : (05) 22 22 40 78

Fax : (05) 22 22 40 79

Mohamed Haddou-Bouazza

Associé

Price Waterhouse

101, Bd. Masira Al Khadra - 20100 Casablanca

Tel : (05) 22 22 40 78 / Fax : (05) 22 22 40 79

Site Web : www.pwc.ma

Price Waterhouse Coopers

101, Bd. Masira Al Khadra - 20100 Casablanca

Tel : (05) 22 22 40 78 / Fax : (05) 22 22 40 79

Site Web : www.pwc.ma

Price Waterhouse Coopers

101, Bd. Masira Al Khadra - 20100 Casablanca

Tel : (05) 22 22 40 78 / Fax : (05) 22 22 40 79

Site Web : www.pwc.ma

Résultats au 31 Décembre 2015

COMPTES CONSOLIDES

Etat de la situation financière au 31 décembre 2015

En milliers de dirhams	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
ACTIF		
Goodwill	10 690	10 690
Immobilisations incorporelles	103 198	100 271
Immobilisations corporelles	5 739 573	5 919 967
Titres mis en équivalence	96 333	90 276
Autres actifs financiers	132 111	139 709
- Prêts et créances	132 111	139 709
Créances d'impôts sur les sociétés	166	1 100
Impôts différés actifs		1 493
Autres débiteurs non courants		
Actif non courant	6 082 070	6 263 506
Autres actifs financiers	3	
- Instruments dérivés de couverture	3	
Stocks et en-cours	459 813	402 305
Créances clients	975 252	795 731
Autres débiteurs courants	173 534	181 959
Trésorerie et équivalent de trésorerie	302 667	262 898
ACTIF COURANT	1 911 269	1 642 892
TOTAL ACTIF	7 993 339	7 906 397
PASSIF		
Capital	524 073	524 073
Primes d'émission et de fusion		
Réserves	2 926 439	3 080 439
Ecart de conversion		
Résultat net part du groupe	1 398 513	1 313 232
Capitaux propres (part du groupe)	4 849 025	4 917 744
Intérêts minoritaires	5 674	6 258
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	4 854 699	4 924 002
Provisions	44 388	63 793
Avantages du personnel	407 869	363 277
Dettes d'impôts sur les sociétés	43 224	12 374
Impôts différés Passifs	927 684	929 124
Passif non courant	1 423 165	1 368 568
Provisions	29 096	25 129
Dettes financières courantes	424 111	411 193
- Instruments dérivés de couverture	46	612
- Dettes envers les établissements de crédit	424 065	410 581
Dettes fournisseurs courantes	719 026	532 113
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente		
Autres créditeurs courants	543 241	645 393
Passif courant	1 715 475	1 613 827
TOTAL PASSIF	7 993 339	7 906 397

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2015

En milliers de dirhams	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Chiffre d'affaires	5 187 735	4 934 951
Autres produits de l'activité		
Produits des activités ordinaires	5 187 735	4 934 951
Achats	1 703 755	1 579 751
Autres charges externes	505 660	472 659
Frais de personnel	412 419	396 927
Impôts et taxes	40 309	37 790
Amortissements et provisions d'exploitation	383 656	386 197
Autres produits et charges d'exploitation	(42 688)	15 995
Charges d'exploitation courantes	3 003 110	2 888 919
Résultat d'exploitation courant	2 184 625	2 046 032
Cessions d'actifs	3 581	388
Autres produits et charges d'exploitation non courants	(75 691)	(74 050)
Autres produits et charges d'exploitation	(72 110)	(73 661)
Résultat d'exploitation	2 112 515	1 972 371
Coût de l'endettement financier net		
Autres produits financiers	9 912	5 049
Autres charges financières	53 677	51 548
Résultat financier	(43 765)	(46 499)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	2 068 750	1 925 871
Impôts sur les bénéfices	664 362	628 693
Impôts différés	9 231	(16 097)
Résultat net des entreprises intégrées	1 395 157	1 313 232
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	6 057	2 378
Résultat net des activités poursuivies	1 401 214	1 315 614
Résultat net des activités abandonnées		
Résultat de l'ensemble consolidé	1 401 214	1 315 614
Intérêts minoritaires	2 701	2 382
Résultat net - Part du Groupe	1 398 513	1 313 232
Résultat net par le nombre moyen d'actions de la période		
- de base	80,6	75,7
- dilué	80,6	75,7

Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2015

En milliers de dirhams	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 401 214	1 315 614
Gains et pertes actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi	-27 240	-48 355
IMPÔT DIFFÉRÉ SUR LES GAINS ET PERTES ACTUARIELS DES ENGAGEMENTS POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	9 177	14 332
Changement de périmètre		14 239
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôts différés	-18 063	-19 874
Résultat global de la période	1 383 151	1 295 830
Dont part du groupe	1 380 632	1 292 863
Dont part des minoritaires	2 519	2 967

Etat des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2015

En milliers de dirhams	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 401 214	1 315 614
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et/ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements et provisions, pertes de valeur	391 716	386 267
Résultats des sociétés mises en équivalence	(6 057)	(2 338)
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution	(3 581)	(388)
Capacité d'autofinancement	1 783 293	1 699 154
Incidence de la variation du BFR	(112 628)	151 497
Impôts différés	9 231	(16 097)
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 679 896	1 834 554
Incidence des variations de périmètre		
Acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	225 964	206 507
Cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	(24 808)	(31 265)
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement	201 156	175 242
Augmentation de capital		
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	1 449 351	1 475 387
Dividendes payés aux minoritaires	3 103	2 589
Réduction de capital		
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	1 452 454	1 477 976
Incidence de la variation des taux de change		
Incidence de changement des méthodes et principes comptables		
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	26 286	181 336
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture	(147 683)	(329 018)
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture	(121 397)	(147 683)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	26 286	181 336

Etat de variation des capitaux propres au 31 décembre 2015

En milliers de dirhams	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'auto-contrôle	Réserves consolidées	Résultat net part du Groupe	Total part du Groupe	Intérêt minoritaire	Total
Au 1er janvier 2014	524 073		-10 141	4 586 335	5 100 267	5 880	5 106 147	
Variation de capital								
Dividendes distribués				-1 475 387	-1 475 387	-2 589	-1 477 976	
Titres d'auto-contrôle								
Variation de périmètre								
Produits et charges comptabilisés				-20 369	1 313 232	1 292 863	2 967	1 295 830
Ecart de conversion								
Autres variations								
Au 31 Décembre 2014	524 073		-10 141	3 090 580	1 313 232	4 917 744	6 258	4 924 002
Au 1er janvier 2015	524 073		-10 141	4 403 811	4 917 744	6 258	4 924 002	
Variation de capital								
Dividendes distribués				-1 449 351	-1 449 351	-3 103	-1 452 454	
Titres d'auto-contrôle								
Variation de périmètre								
Produits et charges comptabilisés				-17 881	1 398 513	1 380 632	2 519	1 383 151
Ecart de conversion								
Autres variations								
Au 31 Décembre 2015	524 073		-10 141	2 936 579	1 398 513	4 849 025	5 674	4 854 699

(*) Etat des produits et charges comptabilisés

Principes et méthodes de consolidation

A – Principes comptables

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de l'article 6 de la circulaire n°07/09 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) du 26 juin 2009, les comptes consolidés du Groupe Lafarge Ciments publiés, sont établis conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) endossés au niveau européen.

B – Périmètre et règles de consolidation

Le périmètre consolidé comprend les sociétés des activités ciment, béton, granulats et autres.

Ci après la liste des sociétés consolidées ainsi que la méthode de consolidation adoptée :

Société	Activité	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Lafarge Ciments	Ciment	99,99%	Intégration globale
Lafarge Cementos	Ciment	98,23%	Intégration globale
Lubasa Maroc	Ciment	99,99%	Intégration globale
Lafarge Calcinor	Autres	49,12%	Mise en équivalence
Ecocim	Autres	44,99%	Mise en équivalence
Ceval	Autres	25,00%	Mise en équivalence

C – Principales règles et méthodes adoptées

Immobilisations corporelles - IAS 16 -

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique.

Les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- les terrains de carrières sont amortis en fonction des tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation ;
- les autres terrains ne sont pas amortis ;
- les bâtiments administratifs sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée selon la décomposition suivante : gros œuvres - charpente métallique : 50 ans, étanchéité - toiture et autres : 10 ans, agencements et aménagements : 15 ans, installations techniques fixes : 25 ans, menuiserie 15 ans ;
- les bâtiments industriels sont amortis sur une durée d'utilité allant de 20 à 30 ans ;
- les matériels, équipements et installations sont amortis linéairement sur leur durée de vie estimée allant de huit à trente ans.

Goodwill - IAS 36 -

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, les goodwill ne sont plus amortis depuis le 1er janvier 2006

(date de transition aux IFRS) mais sont testés au minimum une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur.

Avant le 1er janvier 2006, le Groupe amortissait linéairement ses goodwill sur une durée d'utilité de 10 ans.

Immobilisations incorporelles - IAS 38 -

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38 - Immobilisations incorporelles, un actif est enregistré au bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à cet actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels. Ils sont amortis par annuités constantes sur une durée n'excédant pas sept ans.

Avantages au personnel - IAS 19 -

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi du régime à prestations définies sont calculées, annuellement par des actuaires indépendants.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

Le groupe a adopté l'option proposée par l'amendement de l'IAS 19, avantages au personnel, pour constater au niveau des capitaux propres, les gains et pertes actuariels issus des changements des hypothèses actuarielles qui affectent l'évaluation des obligations.

Impôts différés - IAS 12 -

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 « Impôts différés », les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur. Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que si leur récupération est probable.

La charge d'impôts courants et différés est comptabilisée au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

D – Communication financière

Le jeu complet des états financiers consolidés du Groupe Lafarge Ciments au 31 décembre 2015 établis conformément aux normes internationales sera mis à votre disposition sur le site Internet de Lafarge Ciments, à l'adresse suivante : www.lafarge.ma

Ce jeu complet comprend outre l'état de la situation financière, le compte de résultat, l'état des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres, la note aux principes comptables détaillée ainsi que les notes annexes choisies conformément aux dispositions des normes IAS / IFRS.